



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
DU CONSEIL DU 12 FÉVRIER 2019**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Paspébiac tenue à la salle municipale de la Maison des Citoyens, le mardi 12 février 2019 à compter de 16 h 30 sous la présidence du maire, Monsieur Régent Bastien.

À laquelle sont présents :

Madame Nathalie Castilloux, conseillère  
Monsieur Henri Alain, conseiller  
Monsieur Florian Duchesneau, conseiller  
Monsieur Romeo Briand, conseiller

Sont également présentes :

Madame Annie Chapados, directrice intérimaire, directrice des finances et de la trésorerie  
Madame Karen Loko, greffière

Sont absents :

Madame Solange Castilloux, conseillère  
Monsieur Hébert Huard, conseiller

**2019-02-49**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Régent Bastien, ouvre la séance à 16h30 et souhaite la bienvenue aux conseillers présents.

**2019-02-50**

**2. CONSTATATION DU QUORUM**

Monsieur le maire, Régent Bastien, constate que le quorum est atteint.

**2019-02-51**

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le maire, Régent Bastien, fait lecture de l'ordre du jour :

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Dépôt de documents et de correspondance
5. Approbation des procès-verbaux antérieurs
6. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 336 300 \$

7. Résolution d'adjudication - Soumissions pour l'émission de billets
8. Autorisation de signature - Protocole d'entente entre le MAMH et la Ville de Paspébiac dans le cadre de l'aide financière pour la mise en commun d'équipements en milieu municipal
9. Octroi d'un mandat à la firme ARPO pour la réalisation d'une étude de faisabilité visant la mise en commun des infrastructures d' eau potable entre les municipalités de Paspébiac et de New Carlisle
10. Ouverture du poste de directeur général de la Ville de Paspébiac
11. Affaires nouvelles
12. Période de questions
13. Levée de la séance

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Florian Duchesneau  
**APPUYÉ PAR:** Monsieur Henri Alain

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS** que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

**4. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET DE CORRESPONDANCE**

- Aucun

2019-02-52

**5. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX ANTÉRIEURS**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Romeo Briand  
**APPUYÉ PAR:** Madame Nathalie Castilloux

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS** que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2019 soit adopté tel que rédigé.

Le maire fait la lecture du procès-verbal du 11 février 2019.

2019-02-53

**6. RÉOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 336 300 \$**

**ATTENDU QUE**, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Ville de Paspébiac souhaite emprunter par billets pour un montant total de 336 300 \$ qui sera réalisé le 20 février 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2018-461	336 300 \$

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

**ATTENDU QUE**, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et

emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2018-461, la Ville de Paspébiac souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Nathalie Castilloux

**APPUYÉ PAR:** Monsieur Romeo Briand

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**QUE** le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 20 février 2019;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 20 février et le 20 août de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2020.</b>	<b>11 800 \$</b>	
<b>2021.</b>	<b>12 200 \$</b>	
<b>2022.</b>	<b>12 600 \$</b>	
<b>2023.</b>	<b>13 100 \$</b>	
<b>2024.</b>	<b>13 500 \$</b>	<b>(à payer en 2024)</b>
<b>2024.</b>	<b>273 100 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

**QUE**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2018-461 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 20 février 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

2019-02-54

**7. RÉSOLUTION D'ADJUDICATION - SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS**

**Soumissions pour l'émission de billets**

Date d'ouverture :	12 février 2019	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 8 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	20 février 2019
Montant :	336 300 \$		

**ATTENDU QUE** la Ville de Paspébiac a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres

d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 20 février 2019, au montant de 336 300 \$;

**ATTENDU QU'**à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

**1 BANQUE ROYALE DU CANADA**

11 800 \$	3,46000 %	2020
12 200 \$	3,46000 %	2021
12 600 \$	3,46000 %	2022
13 100 \$	3,46000 %	2023
286 600 \$	3,46000 %	2024

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,46000 %

**2 FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.**

11 800 \$	2,70000 %	2020
12 200 \$	2,80000 %	2021
12 600 \$	2,90000 %	2022
13 100 \$	3,00000 %	2023
286 600 \$	3,15000 %	2024

Prix : 98,52200

Coût réel : 3,47832 %

**3 CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU CENTRE SUD GASPESIEEN**

11 800 \$	3,54000 %	2020
12 200 \$	3,54000 %	2021
12 600 \$	3,54000 %	2022
13 100 \$	3,54000 %	2023
286 600 \$	3,54000 %	2024

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,54000 %

**ATTENDU QUE** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Henri Alain

**APPUYÉ PAR:** Monsieur Florian Duchesneau

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QUE** la Ville de Paspébiac accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 20 février 2019 au montant de 336 300 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2018-461. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

2019-02-55

**8. AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LE MAMH ET LA VILLE DE PASPÉBIAC DANS LE CADRE DE L'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE EN COMMUN D'ÉQUIPEMENTS EN MILIEU MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a présenté au Ministère des affaires municipales et de l'habitation (ci-après, MAMH) une demande d'aide financière pour la réalisation d'une étude de faisabilité visant la mise en commun des infrastructures de production et d'alimentation en eau potable de la municipalité de New Carlisle à partir du réseau de la Ville de Paspébiac;

**CONSIDÉRANT QUE** le MAMH a donné une réponse favorable à la demande de la Ville;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Nathalie Castilloux

**APPUYÉ PAR:** Monsieur Romeo Briand

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**D'AUTORISER** la directrice générale par intérim, Madame Annie Chapados, à signer le protocole d'entente entre le MAMH et la Ville de Paspébiac dans le cadre de l'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal.

2019-02-56

**9. OCTROI D'UN MANDAT À LA FIRME ARPO POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ VISANT LA MISE EN COMMUN DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE ENTRE LES MUNICIPALITÉS DE PASPÉBIAC ET DE NEW CARLISLE**

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités de Paspébiac et New Carlisle désirent réaliser une étude de faisabilité de l'alimentation en eau de la municipalité de New Carlisle à partir des infrastructures de production et d'alimentation en eau potable de la Ville de Paspébiac;

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministère des affaires municipales et de l'habitation (MAMH) a répondu favorablement à la demande d'aide financière de la Ville de Paspébiac et contribuera à hauteur de 50% des coûts engendrés par le projet;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités ont convenu de répartir les frais de réalisation de l'étude de faisabilité de la façon suivante :

- 40 % à la charge de la Ville de Paspébiac et

- 60 % incombant de New Carlisle;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services de la firme d'ingénierie ARPO acceptée par les deux municipalités;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Nathalie Castilloux

**APPUYÉ PAR:** Monsieur Florian Duchesneau

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**D'OCTROYER** à la firme ARPO, **sous réserve de l'adoption d'une résolution similaire par la municipalité de New Carlisle**, pour la somme maximale de 16 640 \$, taxes incluses, le mandat de réaliser une étude de faisabilité visant la mise en commun des infrastructures de production et d'alimentation en eau potable de la municipalité de New Carlisle à partir du réseau de la Ville de Paspébiac.

2019-02-57

**10. OUVERTURE DU POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA VILLE DE PASPÉBIAC**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Nathalie Castilloux

**APPUYÉ PAR:** Monsieur Florian Duchesneau

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**D'AUTORISER** l'ouverture du poste de directeur général de la Ville de Paspébiac.

**11. AFFAIRES NOUVELLES**

- Aucune

**12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Aucune

2019-02-58

**13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Romeo Briand

**APPUYÉ PAR:** Monsieur Henri Alain

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

que la séance soit levée. Il est 16h57.

---

**M. Régent Bastien, maire**

---

**Mme Karen Loko, greffière**